



AUX ORGANISATEURS DE CONCOURS

TRANSMISSION DES RESULTATS SAISON SPORTIVE 2013-2014

L'organisateur de concours doit donner (ou envoyer) les résultats :

à l'Arbitre responsable du concours (1 exemplaire seul) le jour même

à l'Arbitre stagiaire présent sur le concours (1 exemplaire seul)

à la F.F.T.A. par informatique le soir même, si possible

sport@ffta.fr

L'ensemble des fichiers PDF du concours Le fichier généré par « Post-Compète » - « fichier FFTA » (c:\resultarc\CVF\xxxx.txt) vous devez intégrer ce fichier vous-même. **(Pensez à mentionner le nom de votre club sur le fichier PDF)**

Et au Responsable Informatique avant le LUNDI SOIR

franck.goubeau@orange.fr

- Le fichier de sauvegarde du concours (c:\resultarc\sauvegarde\xxxxxx.zip). L'ensemble des fichiers résultats au format PDF et Le fichier généré par « Post-Compète » - « fichier FFTA » (c:\resultarc\CVF\xxxx.txt)

Si vous avez des soucis pour l'utilisation de RESULT'ARC ou l'intégration des résultats, prendre contact téléphoniquement ou par courriel auprès de Franck GOUBEAU, responsable informatique de Ligue

au Présidente de Ligue – Nadine SECHET

presidente@arc-poitoucharentes.fr

au Trésorier de Ligue - Patrick NOURISSON

tresorier@arc-poitoucharentes.fr

au PCRA – Claudine COUSSOT

claudinecoussot@orange.fr

au Responsable de la Commission Sportive Alain CIECIERSKI

com-sport@arc-poitoucharentes.fr

au CTL – Philippe ORTUNO

philippe.ortuno@sfr.fr

aux Responsables Disciplines de parcours :

Tir Nature-Guy CHAILLIER

guy.chaillier@orange.fr

Tir 3D- Nathalie MONIN

natymonin@hotmail.com

Tir Campagne-Marc AUBERT

marc.aubert413@orange.fr

au Responsable des records – Michel CUVELIER

cuveliern@orange.fr

au Responsable jeunes -Yannick TIRATEAU

yansyl1@sfr.fr

(pour les Rencontres jeunes)

au Responsable du site de la Ligue : Patrick BOUTON

site@arc-poitoucharentes.fr

aux Clubs participants (par voie postale pour ceux n'ayant pas d'adresse Internet)

aux Présidents des 4 Comités Départementaux **Obligatoire** CD16 - CD17 - CD79 - CD86

Toutes les adresses sont dans l'annuaire de Ligue

Pour le trésorier de Ligue : le chèque de la redevance de **0,75 Euros** par tireur concours qualificatif ou **0,40 Euros** par tireur rencontre jeunes (libellé à l'ordre de la LIGUE POITOU CHARENTES DE TIR à l'ARC) avec comme justificatif le document « Répartition par catégorie classement » extrait dans les listes du logiciel et les transmettre rapidement dans les 6 jours à l'adresse de **Patrick NOURISSON – Apt 113 10 cité Ventoux -79400 ST MAIXENT L'ECOLE.**

Ce document est à remettre impérativement par l'Arbitre, en arrivant sur le concours, au club organisateur
mis à jour le 06 OCTOBRE 2013